

Sommaire

Message de M. Kamil Idris, Directeur Général de l'OMPI	2
Audiovisuel : réflexion sur le régime des droits	3
Nouveau : un programme de formation en matière de propriété intellectuelle pour la région du Golfe	4
Déplacements officiels	5
La protection du patrimoine arabo-africain fait l'objet d'entretiens à Tunis	5
Le directeur général se rend en visite au Kenya	5
Le directeur général se rend au Brésil	6
Coopération pour le développement	7
Colloque sous-régional OMPI/ANASE pour les magistrats	7
Symposium national pour les magistrats thaïlandais	7
Séminaire consacré à la sanction des droits de propriété intellectuelle	8
Questions mondiales de propriété intellectuelle	9
Une mission dans le Pacifique Sud rapporte une moisson de renseignements sur les arts et artisanats traditionnels	9
Locaux	10
Achat d'une parcelle de terrain	10
Services mondiaux d'information en matière de propriété intellectuelle	11
Feu vert pour le WIPO _{NET}	11
Le Prototypage de BNPI de l'OMPI est fin prêt	11
L'OMPI offre des cours d'informatique et des ordinateurs à des missions diplomatiques de Genève	12
Droit de la propriété industrielle	13
Le Comité permanent du droit des brevets examine, lors de sa première session, le projet de Traité sur le droit des brevets	13
Calendrier des réunions	14
Publications	15

Genève
Juin 1998

Message de M. Kamil Idris,
directeur général de l'OMPI



Je souhaite la bienvenue aux lecteurs de ce premier numéro de la Revue de l'OMPI.

Comme vous le savez, nous avons créé cette nouvelle publication pour remplacer l'ancienne revue mensuelle intitulée

“La Propriété industrielle et Le Droit d’auteur”. Au lieu de se contenter de recenser les activités de l'OMPI, la nouvelle revue donnera une information approfondie sur certaines initiatives, politiques, réunions et autres activités qui ont une incidence sur notre travail et sur celui des milieux de la propriété Intellectuelle dans le monde entier.

J’espère que vous aurez envie de recevoir tous les mois cette publication dynamique appelée à s’étoffer et d’en savoir plus sur l'OMPI. Pour notre part, nous attendons avec intérêt de recevoir vos commentaires et vos suggestions.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'K' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

La Revue de l'OMPI est publiée tous les mois par le Bureau de la communication mondiale et des relations publiques de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Ce n'est pas un document officiel et les vues exprimées dans les différents articles ne sont pas nécessairement celles de l'OMPI.

La Revue est distribuée gratuitement.

Si vous souhaitez en recevoir des exemplaires, veuillez contacter l'adresse suivante :

**Administrateur aux publications
OMPI**

34, chemin des Colombettes
C.P. 18

CH-1211 Genève 20, Suisse

Téléphone: 41 22 338 91 11

Télécopieur: 41 22 733 54 28

Adresse électronique:

wipo.mail@wipo.int

Si vous avez des commentaires à formuler ou des questions à poser, veuillez vous adresser à :

M. le rédacteur en chef

Revue de l'OMPI

(à l'adresse ci-dessus)

© 1998 Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
Tous droits de reproduction réservés. Les articles de la
Revue peuvent être reproduits à des fins didactiques. En
revanche, aucun extrait ne peut en être reproduit à des fins
commerciales sans le consentement exprès, donné par écrit,
du Bureau de la communication mondiale et des relations
publiques, Organisation Mondiale de la Propriété Intellec-
tuelle, B.P. 18, CH-1211 Genève 20, Suisse .

Audiovisuel : Réflexion sur le régime des droits

Le Comité d'experts se réunit pour la deuxième fois

Du 8 au 12 juin, le Comité d'experts sur un protocole concernant les interprétations et exécutions audiovisuelles s'est réuni en deuxième session au siège de l'OMPI, pour examiner les propositions de plusieurs États.

Les délibérations étaient axées sur la présomption de cession des droits des artistes-interprètes ou exécutants dans le domaine audiovisuel (cinéma, télévision et vente de vidéocassettes) aux producteurs, en l'absence de clause spécifique dans un contrat. Cette présomption est prévue par la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, dans le cas des œuvres cinématographiques. La Convention de Rome pour la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion prévoit que les artistes perdent automatiquement leurs droits

lorsqu'ils consentent à l'incorporation de leur prestation dans un film.

Les œuvres audiovisuelles ont été exclues de la protection lors d'une conférence diplomatique qui s'est tenue en décembre 1996 pour harmoniser et mettre à jour les normes internationales de protection des artistes-interprètes ou exécutants sous la forme du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT). Toutefois, la conférence a décidé que les travaux préparatoires se poursuivraient en vue d'étendre l'application du traité par l'adoption d'un protocole sur les aspects audiovisuels des prestations.

Les délibérations doivent reprendre en novembre 1998 à la première session du Comité permanent de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits connexes, qui pourrait déboucher sur l'organisation d'une conférence diplomatique à la fin de 1999.

Avant la session de juin du comité d'experts, trois consultations régionales avaient été organisées pour exa-

miner les problèmes et pour coordonner et mettre au point une méthode d'approche commune dans les groupes régionaux. Les participants à ces réunions régionales ont examiné des propositions de l'Argentine, de la Colombie, des Communautés européennes, des États-Unis d'Amérique, du Ghana et de la République de Corée.



Les ONG sont associées à cette réflexion

Ces réunions se sont tenues :

- pour l'Afrique, (Ouagadougou, Burkina Faso) avec des délégués des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Maroc, Namibie, Nigéria, Sénégal, Soudan, Togo et Zambie;
- pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, à Quito (Équateur) avec des délégués des pays suivants : Argentine, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Guyana, Jamaïque, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela;
- pour l'Asie et le Pacifique, à New Delhi (Inde) avec des délégués des pays suivants : Bangladesh, Brunéi Darussalam, Émirats arabes unis, Inde, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Pakistan, Philippines, Qatar, République de Corée, Singapour et Thaïlande.

Au cours des trois réunions, les propositions de dispositions du protocole qui avaient été soumises à la date limite du 15 janvier 1998 ont été examinées et analysées avec l'aide de représentants de l'OMPI. ■

Photo : Paula Coupe



Les droits des artistes-interprètes ou exécutants sur leurs prestations audiovisuelles sont au centre des délibérations du Comité d'experts réuni pour sa deuxième session.

Nouveau : un programme de formation en matière de propriété intellectuelle pour la région du Golfe

Le premier programme de formation de niveau supérieur sur la propriété intellectuelle



Photo: José Graça Aranha

Dubai

Dubai accueille le premier programme de formation de niveau supérieur sur la propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI avec le concours du Gulf Institute of International Law (GIIL). Le cours, qui se déroule du 13 juin au 3 septembre 1998, fait intervenir d'éminents spécialistes de la propriété intellectuelle des pays arabes ainsi que des fonctionnaires de l'OMPI. Le programme s'adresse à des fonctionnaires chargés de superviser l'application des lois de propriété intellectuelle, mais il est ouvert aussi aux membres du secteur privé. Il a deux objectifs :

- permettre aux participants d'approfondir leur connaissance de la propriété intellectuelle pour les aider à consolider leur système national de propriété intellectuelle;

- leur permettre d'opérer les ajustements législatifs et administratifs nécessaires pour remplir les obligations énoncées dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) d'ici au 1^{er} janvier 2000.

Le cours, qui est donné en langue arabe, comprend trois modules de formation :

- Brevets et dessins et modèles industriels
- Marques, indications géographiques et protection contre la concurrence déloyale
- Droit d'auteur et droits voisins.

Chaque module est conçu pour une vingtaine de participants, qui assistent à deux exposés par jour; après avoir étudié les trois modules et rédigé un mémoire de recherche, ils reçoivent le diplôme d'études supérieures en matière de propriété intellectuelle.

Le GIIL est un nouveau centre pour l'étude du droit et la formation juridique à Dubai, le premier du genre dans la région du Golfe. Auparavant, le GIIL a organisé de courts programmes de formation, notamment un programme sur la propriété intellectuelle, en anglais, avec le Franklin Pierce Law Center, et plusieurs séminaires avec l'OMPI. Ce nouveau programme OMPI/GIIL s'insère dans l'action menée par l'Organisation pour promouvoir le développement dans le monde entier de systèmes nationaux durables de propriété intellectuelle.

On pourra se procurer un complément d'information sur le Postgraduate Diploma Program OMPI/GIIL aux adresses suivantes :

Bureau de la coopération pour le développement avec les pays arabes
OMPI, C.P. 18, CH-1211 Genève 20, Suisse
Tél. : (41-22) 338 99 85
Tlcp. : (41-22) 734 03 85

Mr. Mohammed Jamaa, Director
Intellectual Property Law Department
Gulf Institute for International Law (GIIL)
P.O. Box 22185, Dubai
Tél. : (9714) 688 808
Tlcp. : (9714) 663 382 ■



Quelques participants du module " droit des marques "

Photo: José Graça Aranha

Déplacements officiels



Brésil
15-19 juin, 1998

Tunisie
8-9 juin, 1998

Kenya
27-28 mai, 1998

La protection du patrimoine arabo-africain fait l'objet d'entretiens à Tunis

Au cours de la visite officielle qu'il a effectuée à Tunis au début de juin, M. Idris s'est entretenu avec M. Hamed Karoui, premier ministre, M. Abdelbaki Hermassi, ministre de la culture et M. Moncef Ben Abdallah, ministre de l'industrie.

La protection du patrimoine culturel de la région était au centre des discussions et le directeur général a révélé les projets de l'OMPI concernant l'ouverture d'un centre régional de protection du patrimoine culturel et du folklore arabo-africain en Tunisie. Une mission d'experts de l'OMPI était prévue pour le début de juillet en vue d'entretiens préliminaires sur la création du centre.

La richesse du patrimoine culturel de la région était en exergue au cours de la visite de M. Idris au Centre des musiques arabes et méditerranéennes de Sidi Bou-Saïd. Ce grand complexe culturel, consacré à la musique sous toutes ses formes, illustre ce que le directeur général a appelé le "rôle de catalyseur" de la Tunisie pour stimuler les échanges intellectuels et culturels au sein de la région.

M. Idris a visité le nouvel Office tunisien de protection des droits d'auteur (OTPDA), ouvert en 1997. Au cours d'entretiens avec des personnalités, il

a souligné la nécessité de donner une formation permanente au personnel et la valeur qu'il convenait d'attacher aux ressources humaines.

Outre les questions culturelles, M. Idris a discuté des aspects socio-économiques de la propriété industrielle au cours de sa visite à l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (INNORPI); il a souligné qu'il importait d'encourager les jeunes inventeurs et de nouer

des relations entre l'INNORPI et différents services de recherche et d'enseignement.

Le directeur général a souligné les progrès considérables des activités de l'OMPI en matière de coopération au service du développement et il a promis le soutien de son organisation quant à l'assistance technique et juridique nécessaire pour améliorer la protection de la propriété intellectuelle dans le pays. ■

Le directeur général se rend en visite au Kenya

À l'invitation du Gouvernement kényen, le directeur général de l'OMPI a effectué à la fin de mai sa première visite officielle à Nairobi, où il a été accueilli chaleureusement par M. Daniel Arap Moi, président de la République du Kenya, et par les membres de son gouvernement. Au cours de ses entretiens à Nairobi, M. Idris a présenté les défis auxquels l'OMPI est confrontée pour les deux années à venir et il a souligné que l'Organisation y ferait face dans la transparence et avec le sens de ses responsabilités, dans un souci de consensus. Il a souligné ensuite les

progrès considérables réalisés dans les activités de l'OMPI en matière de coopération au service du développement et il s'est déclaré prêt à fournir l'appui nécessaire pour améliorer la protection de la propriété intellectuelle au Kenya.

De Nairobi, M. Idris s'est rendu à Mombasa pour prendre la parole devant la sixième session du Conseil des ministres de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO), qui accueillait pour la première fois le chef d'une autre organisation internationale. Le direc-

teur général a encouragé l'ARIPO à relever les défis de demain tels que la mondialisation et l'adaptation, et il a souligné une fois de plus l'importance de la propriété intellectuelle pour les pays en développement.

Le directeur général s'est déclaré particulièrement touché par l'accueil chaleureux que lui avaient réservé les autorités du Kenya et de l'ARIPO au cours de ses visites à Nairobi et à Mombasa. Il a été convenu que la coopération entre l'OMPI, le Kenya et l'ARIPO, dont le Kenya est membre, se poursuivrait en s'intensifiant. ■

Le directeur général se rend au Brésil

M. Idris a effectué sa première visite officielle au Brésil et en Amérique latine depuis sa prise de fonctions en novembre. Ce voyage des 24 et 25 mai coïncidait avec la cérémonie d'ouverture du 37^e Congrès mondial de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) à Rio de Janeiro, auquel le directeur général a participé. La visite a permis à M. Idris de définir les zones d'intérêt commun et d'activités communes, tout en préparant la voie à une relation plus solide et plus féconde entre le Brésil et l'OMPI.

Le Brésil et l'OMPI entretiennent depuis longtemps des relations très étroites. Le Brésil est partie à neuf traités administrés par l'OMPI et il participe activement aux réunions de l'Organisation. Membre du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et très actif dans la Zone de libre-échange des Amériques (FTAA), le Brésil a pris ces dernières années des mesures importantes pour moderni-

ser son système de propriété intellectuelle. De 1996 à 1998, le Congrès national a adopté quatre nouvelles lois concernant la propriété industrielle, le droit d'auteur, les logiciels informatiques et les obtentions végétales. En 1997, le Brésil a amorcé, en coopération avec l'OMPI, un projet quinquennal visant à perfectionner et réorganiser l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Doté d'un budget de 10 millions de dollars des États-Unis, ce projet est le plus grand projet de coopération technique administré par l'OMPI et il devrait permettre à l'INPI de répondre à la demande croissante dont ses services font l'objet.

Au cours de sa tournée, M. Idris, accompagné de M. Américo Puppini, président de l'INPI, s'est entretenu avec des personnalités gouvernementales et avec des représentants du secteur privé à Rio de Janeiro et à Brasilia. Il a rencontré notamment des fonctionnaires des quatre ministères responsables des questions de propriété intellectuelle : le Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme (propriété industrielle), le Ministère de la culture (droit d'auteur), le Ministère des relations extérieures (négociations internationales), et le Ministère de l'agriculture (obtenions végétales).

Dans ses entretiens avec le ministre de l'industrie, du commerce et du tourisme, M. José Botafogo Gonçalves, à Rio de Janeiro, et avec le secrétaire exécutif du ministère au siège, à Brasilia, M. Idris a discuté le projet en cours pour l'INPI, le commerce électronique, la promotion et l'innovation. Il a appris au cours de son entretien avec M. Botafogo que le ministère avait constitué une unité spéciale chargée des questions relatives au commerce électronique et qu'il avait l'intention de jouer un rôle actif dans les travaux de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et le commerce électronique.

Des fonctionnaires du Ministère de la culture ont discuté des mesures préparatoires pour adhérer au WCT et au WPPT et ils ont demandé le soutien de l'OMPI pour deux séminaires qui doivent se tenir au cours de l'année, ainsi qu'une aide pour mener la lutte contre la piraterie en matière de droit d'auteur au Brésil. M. Idris a répondu favorablement à toutes ces demandes.

La visite a permis à M. Idris de définir les zones d'intérêt commun et d'activités communes

Au cours de ses entretiens avec des représentants du Ministère des relations extérieures, M. Idris a abordé différents sujets, notamment le succès du séminaire sur la propriété industrielle destiné aux fonctionnaires des pays d'Afrique de langue officielle portugaise, organisé conjointement par l'OMPI et l'INPI au cours de la semaine précédant la visite du directeur général.

La visite au Ministère de l'agriculture comprenait une visite du premier salon de la technologie agricole, où étaient présentés les nouveaux produits et les nouvelles techniques mis au point par les centres de recherche et les entreprises brésiliens. Les fonctionnaires du ministère ont annoncé que l'adhésion à la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (Convention UPOV) interviendrait au cours de l'année. ■

Coopération pour le développement

Colloque sous-régional OMPI/ANASE pour les magistrats

Les différences nationales dans les procédures judiciaires utilisées pour la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle étaient au centre des délibérations du Colloque sous-régional OMPI/ANASE pour les magistrats, qui s'est tenu à Bandar Seri Begawan (Brunéi Darussalam), du 8 au 10 juin 1998.

L'invité d'honneur à la cérémonie d'ouverture était M. Pengiran Haji Bahrin (Attorney General et ministre de la justice). Un représentant de l'OMPI a prononcé une allocution au nom du directeur général.

Le colloque portait sur les thèmes suivants :

- principaux traités internationaux pour la protection de la propriété intellectuelle et tendances internationales actuelles

- sanction des droits de propriété intellectuelle selon l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC)
- mesures et recours en cas d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle : la situation en droit civil et en common law
- le système de propriété intellectuelle et son application dans les pays de l'ANASE : situation générale
- procédures dans les affaires touchant la propriété intellectuelle, en particulier rôle des experts techniques : la pratique en droit civil et en common law
- consolidation de l'infrastructure judiciaire pour une protection et une sanction efficaces des droits de propriété intellectuelle dans les pays membres de l'ANASE
- l'expérience des procureurs et avocats des pays membres de l'ANASE en matière de sanction des droits de propriété intellectuelle.

Le colloque était suivi d'un atelier sur une éventuelle coopération en matière

de sanction des droits de propriété intellectuelle, sous la présidence de M. Low Hop Bing, juge à la High Court de Malaisie. On y a souligné la coopération au sein de l'ANASE dans différents secteurs et la nécessité de resserrer la coopération en matière de propriété intellectuelle.

Le respect des obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC a été évoqué et des renseignements ont été donnés sur les types d'assistance que l'OMPI peut fournir et sur les activités qui ont déjà été menées en matière d'organisation de cours sur la propriété intellectuelle à l'intention des législateurs.

À en juger par les observations des participants et des orateurs invités, le colloque a atteint son objectif qui consistait à favoriser l'échange de données d'expérience et de renseignements sur la sanction des droits de propriété intellectuelle. De l'avis des participants, l'information donnée par les conférenciers concernant la pratique dans les systèmes de common law et dans les systèmes de droit civil a été extrêmement utile. ■

Symposium national pour les magistrats thaïlandais

Au cours d'un récent symposium de l'OMPI, des juges du monde entier ont discuté de leur expérience en matière de pratique et de procédure dans les affaires touchant la propriété intellectuelle. Le symposium national sur les lois de propriété intellectuelle à l'intention des magistrats thaïlandais s'est tenu au Pavillon Rim Kwai Thani, à Kanchanaburi (Thaïlande), du 19 au 21 juin 1998.

Photo: Mohammad Mochtar



Quelques participants et intervenants du colloque

Le symposium a été ouvert par M. Akarawit Sumawong, président du tribunal central de la propriété intellectuelle et du commerce international, par M. Piphat Intarasupht, directeur général du Département de la propriété intellectuelle au Ministère du commerce et par un haut fonctionnaire de l'OMPI intervenant au nom du directeur général.

Les délibérations étaient réparties en sept séances dirigées chacune par un président, un présentateur et un animateur. Cette formule avait été adoptée pour faciliter le dialogue entre intervenants et participants. Les séances portaient sur les thèmes suivants :

- Évolution récente du droit de la propriété intellectuelle
- Évolution récente du droit de la propriété intellectuelle en Thaïlande
- Procédure dans les procès touchant la propriété intellectuelle
- Sanction des droits de propriété intellectuelle : mesures de procédure en common law
- Problèmes actuels de contentieux en matière de droit d'auteur
- Problèmes actuels de contentieux en matière de propriété industrielle, notamment en matière de marques
- Recours contre les atteintes portées aux droits de propriété intellectuelle.

Le symposium réunissait environ 55 participants, essentiellement des juges et des assesseurs, ainsi que des hauts fonctionnaires.

Aux dires du président du tribunal central et des participants, le symposium a fourni des informations précieuses sur les obligations internationales en matière de propriété intellectuelle et il a été l'occasion d'un échange de vues et de données d'expérience fécond sur la sanction des droits de propriété intellectuelle. ■

Séminaire consacré à la sanction des droits de propriété intellectuelle

La piraterie et la contrefaçon sont deux des grands problèmes auxquels sont confrontés aujourd'hui les titulaires de droits de propriété intellectuelle et ceux auxquels incombe leur protection. Ces deux questions ont fait l'objet du Colloque régional de l'OMPI pour l'Asie sur la sanction des droits de propriété intellectuelle selon l'Accord sur les ADPIC. Ce colloque, copatronné par le Département de la propriété intellectuelle de la zone administrative spéciale de Hong Kong (Chine), s'est tenu du 1^{er} au 3 juin à Hong Kong.

Le colloque a eu un grand retentissement dans les médias à cause de son sujet, et de la participation de M. Tung Chee-hwa, premier magistrat du territoire, qui a ouvert le séminaire. Dans son allocution, celui-ci s'est engagé à intensifier la lutte contre la piraterie et la contrefaçon à Hong Kong. "Nous sommes un centre international de télécommunication et le premier centre de production cinématographique et télévisuelle. Les disques optiques piratés à bon marché font l'objet d'une demande considérable, ce qui encourage la piraterie et la contrefaçon", a-t-il dit.

Aux quelque 150 participants de 29 pays (l'OMPI avait financé la participation de 32 personnes de 16 pays) s'étaient joints des fonctionnaires de l'OMPI ainsi que le ministre du commerce et de l'industrie, M. Chau Tak-Hai, et le directeur du Département de la propriété intellectuelle, M. Stephen Selby. Ce séminaire de trois jours a comporté des discussions de groupe sur les neuf sujets suivants :

- Le défi de la piraterie et de la contrefaçon

- Ce que suppose, sur le plan des politiques et concrètement, l'application de l'Accord sur les ADPIC
- Les obligations générales en matière de sanction des droits selon l'Accord sur les ADPIC; les procédures et recours civils et administratifs



M. Tung Chee-hwa (deuxième à partir de la gauche), premier magistrat de la zone administrative spéciale de Hong Kong (Chine)

- Les besoins particuliers liés aux mesures à la frontière; les procédures pénales
- Les incidences juridiques, administratives et judiciaires, pour les pays en développement, de la création d'une infrastructure appropriée de sanction des droits
- L'action en justice et le règlement extrajudiciaire des litiges pour un respect effectif des droits
- L'ampleur et l'étendue des besoins d'assistance technique des pays d'Asie et du Pacifique
- Les problèmes et le mécanisme de sanction des droits du point de vue du secteur privé
- Le respect effectif des droits de propriété intellectuelle; coopération et coordination aux échelons international, régional et national.

Les discussions ont été animées et intéressantes, avec une forte participation de l'auditoire. Au cours du débat final, M. Selby a relevé que la préparation de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC était une tâche complexe et que l'aide de l'OMPI serait indispensable. ■

Questions mondiales de propriété intellectuelle

Une mission dans le Pacifique Sud rapporte une moisson de renseignements sur les arts et artisanats traditionnels

Pour appuyer le travail de l'OMPI relatif à la protection des connaissances, de l'innovation et de la culture traditionnelles, une mission d'enquête a été effectuée dans le Pacifique Sud à la fin de juin pour explorer les difficultés qu'éprouvent les peuples autochtones à protéger leur propriété intellectuelle.

La mission a rencontré des représentants de ces peuples et d'autres détenteurs de connaissances traditionnelles, des représentants des gouvernements, d'organisations non gouvernementales et des experts en Australie, en Nouvelle-Zélande, à Fidji et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

La première étape était Darwin (Australie), où l'OMPI organisait une table ronde à laquelle des représentants des communautés autoch-

tones et locales étaient invités. Les travaux se sont poursuivis à l'Art Center de la Munupi Arts and Crafts Association, qui abrite des œuvres d'artistes Tiwi. Les Tiwi sont un clan aborigène australien et les artistes s'inspirent du patrimoine culturel Tiwi pour créer des tableaux, des gravures, des poteries, des sculptures et des tissus connus dans le monde entier. La mission a écouté les artistes exprimer leur souci et leur désir de protéger leur artisanat, leurs cérémonies traditionnelles, leurs ressources génétiques et l'appellation "Tiwi". Les artistes exposés au centre ont été invités à présenter leurs œuvres au Palais des Nations, à Genève (Suisse), en septembre 1998.

À Darwin toujours, la mission s'est rendue au Museum and Art Gallery of the Northern Territory, qui possède une collection intéressante d'art aborigène. Le musée est en train d'étudier la possibilité de numériser les œuvres d'art aborigène pour les afficher en ligne dans un environnement Intranet sécurisé. L'opération a pour objet de faire connaître les œuvres d'art et d'en faciliter le rapatriement vers les communautés aborigènes dont elles sont



La Munupi Arts and Crafts Association présente une riche collection d'œuvres d'art Tiwi

issues ainsi que leur acheminement vers d'autres communautés aborigènes.

À Sydney, la mission a rencontré de très nombreux experts, universitaires, représentants des pouvoirs publics et spécialistes privés. Elle a été très intéressée par une gamme de "produits de détection" multimédias élaborés par Mme Vivien Johnson, professeur associée de sociologie à l'Université Macquarie de Nouvelle-Galles du Sud, pour déceler le piratage éventuel d'œuvres d'art aborigène originales. La mission a profité de l'occasion pour s'entretenir avec l'éminente avocate Terri Janke et discuter de son importante étude sur la propriété culturelle et intellectuelle des populations aborigènes d'Australie.

La mission s'est rendue ensuite en Nouvelle-Zélande, où elle a rencontré des parties intéressées pour passer en revue les questions préoccupant les Maori et le gouvernement concernant la protection et la promotion des connaissances et de la culture traditionnelles, en particulier la plainte déposée par les Maori contre le Gouvernement néo-zélandais en vertu du Traité de Waitangi et revendiquant la propriété de leurs connaissances et de leur culture. La mission a rencontré aussi des dirigeants maori au musée national Te Papa Tongarewa de Wellington.



Membres de la mission de l'OMPI et artistes au Munupi Arts Center

Locaux

Achat d'une parcelle de terrain

L'achat, pour la somme de 13,5 millions de francs suisses, d'une parcelle de terrain située en face du bâtiment principal de l'OMPI, a été approuvé le 4 juin 1998 par les comités du budget et des locaux de l'OMPI.

Cette décision est importante pour l'Organisation et confirme la confiance des États membres dans le développement de l'OMPI.

Les besoins en locaux supplémentaires sont dus à l'accroissement des effectifs. Le Secrétariat connaît une forte expansion depuis quelques années; c'est particulièrement vrai des systèmes et services mondiaux d'enregistrement, qui doivent faire face à une demande accrue de la part du secteur privé. Les systèmes mondiaux d'enregistrement de l'OMPI reposent sur le Traité de coopération en matière des brevets, l'Arrangement et le Protocole de Madrid (marques) et l'Arrangement de La Haye (dessins et modèles industriels). Le Secrétariat a dû ainsi louer

des locaux supplémentaires et se retrouve aujourd'hui dispersé en huit lieux différents de la ville de Genève.

Les systèmes et services mondiaux d'enregistrement vont logiquement devoir faire face à une nouvelle augmentation de la demande. En outre, les États membres font de plus en plus souvent appel à l'OMPI en matière de coopération pour le développement, ainsi qu'à l'Académie mondiale de l'Organisation, en vue de satisfaire aux exigences en matière de législation, d'institutions et de ressources humaines qui découlent de divers accords internationaux.

Le Centre d'arbitrage de l'OMPI, qui propose des services de règlement rapide des différends dans le secteur privé, et qui est récemment intervenu dans des litiges touchant au commerce électronique, devrait également connaître une forte croissance.

Certains fonctionnaires n'auront toutefois pas à attendre la construction des nouvelles installations pour se rapprocher du bâtiment principal de l'OMPI, car les travaux de rénovation et d'extension du siège actuel de l'Organisation météorologique mondiale que l'OMPI a déjà acheté devraient s'achever en 2001. Les propositions concernant les mesures à prendre en vue de l'aménagement de la nouvelle parcelle seront soumises à une réunion conjointe des comités du budget et des locaux, qui devrait se tenir juste avant les sessions des assemblées des États membres de l'OMPI (7-15 septembre 1998). ■



Les huit sites actuels de l'OMPI

Services mondiaux d'information en matière de propriété intellectuelle

Feu vert pour le WIPONET

Le Comité permanent des techniques de l'information de l'OMPI (SCIT) a approuvé une série de mesures visant à la création du réseau mondial d'information de l'OMPI (dénommé WIPONET). Ce comité, qui s'est réuni du 22 au 26 juin 1998, se compose des États membres de l'OMPI et de certaines organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales. La prochaine étape consistera à former une équipe d'experts qui sera chargée, au cours du deuxième semestre de 1998, d'aider l'OMPI à définir le cahier des charges de ce projet d'envergure. Un appel d'offres international sera diffusé en décembre 1998 en vue de désigner un adjudicataire approprié.

Le réseau WIPONET permettra aux offices de propriété intellectuelle du monde entier de disposer de services en réseau et d'échanger des données plus facilement et plus rapidement. À long terme, il leur permettra aussi d'étudier et de mettre en œuvre des innovations destinées à accroître l'efficacité des techniques de l'information et à promouvoir la protection de la propriété intellectuelle.

Ce projet a été adopté par les assemblées des États membres de l'OMPI en mars 1998 et dispose d'un budget de quelque 22 millions de francs suisses pour l'exercice 1998-1999. Le réseau WIPONET sera un précieux outil de communication conçu pour répondre, avant la fin de 1999, à la demande croissante de services d'information, généraux ou spécialisés, émanant des milieux de la propriété intellectuelle et du public.

Dans un premier temps, le réseau WIPONET offrira trois services essentiels :

- La fourniture de données par l'intermédiaire des bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (voir dans ce numéro l'article intitulé "Le prototype de BNPI de l'OMPI est fin prêt");
- Le dépôt électronique des demandes internationales de brevet déposées selon le PCT. Ce procédé permettra une transmission sûre des textes et images confidentiels contenus dans les demandes internationales;
- Des moyens d'enseignement à distance fournis dans le cadre du programme mondial de formation de l'OMPI (l'Académie mondiale) destinés aux offices de propriété intellectuelle et aux milieux concernés. Ce dernier service s'inscrit dans le cadre d'un réseau de communication coordonné fondé sur l'Internet et incorporant de nouvelles techniques d'enseignement à distance, de développement commun et de visioconférence.

Ces services faciliteront grandement la diffusion de l'information et des services aux pays en développement.

Au cours de sa conception et de son déploiement, le réseau WIPONET sera constamment mis à jour afin qu'il puisse offrir aux membres de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle une palette de services adaptés à leurs besoins. En outre, il permettra aux intéressés de lancer une série d'initiatives faisant appel aux techniques de l'information modernes. La dernière phase de la mise en place du réseau, c'est-à-dire la connexion aux offices de propriété intellectuelle des États membres, commencera en avril 1999. ■

Le prototype de BNPI de L'OMPI est fin prêt

Le prototype de bibliothèque numérique de propriété intellectuelle de l'OMPI (BNPI) est à présent opérationnel. Il s'agit d'une première étape, importante, dans la création du réseau mondial d'information de l'OMPI (voir dans ce numéro l'article intitulé "Feu vert pour le WIPONET").

Ce prototype offre des possibilités de recherche très complètes qui permettent d'accéder à certaines données relatives aux demandes internationales publiées selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT). L'utilisateur peut rechercher, extraire et afficher des éléments d'information significatifs concernant les demandes internationales de brevet, notamment :

- des données bibliographiques, par exemple le nom du déposant ou celui de l'inventeur;
- la date et le pays du dépôt de la demande;
- l'abrégé et les dessins des demandes internationales de brevet.

La BNPI peut être consultée sur l'Internet aux adresses suivantes : <http://www.wipo.int> ou <http://pctgazette.wipo.int>.

Par la suite, l'OMPI a l'intention d'étendre la base de données de sa BNPI à l'information relative aux demandes internationales d'enregistrement de marques et de dessins ou modèles industriels. Il y sera aussi incorporé, à une date ultérieure, un certain nombre de fonctions commodés (dictionnaires spécialisés, traduction automatique de termes techniques, etc.) destinées à faciliter les recherches.

Il est envisagé d'établir une série de liens entre toutes ces bibliothèques de manière à former le réseau mondial d'information dont l'OMPI assurera la coordination

Cette BNPI n'est pas unique en son genre : plusieurs bibliothèques numériques similaires ont été créées et sont gérées indépendamment par les offices de propriété intellectuelle de différents États membres. L'OMPI aidera les États membres qui n'ont pas encore mis en place de BNPI à se doter de cet important outil d'information. Il est envisagé d'établir une série de liens entre toutes ces bibliothèques de manière à former le réseau mondial d'information dont l'OMPI assurera la coordination. ■

L'OMPI offre des cours d'informatique et des ordinateurs à des missions diplomatiques de Genève

L'OMPI a instauré un nouveau partenariat avec la communauté diplomatique de Genève afin de lui faciliter l'accès aux communications électroniques et à l'Internet. Elle fournira gratuitement une station de travail complète composée d'un ordinateur individuel, d'une imprimante et d'un modem à toute mission de pays en développement qui en fera la demande. Chaque ordinateur sera entièrement révisé, nettoyé et reconfiguré et sera doté des logiciels de base (DOS et Windows 3.x).

[suite de la page 9]

Lors de son séjour en Nouvelle-Zélande, la mission a participé à Rotorua à un atelier d'écrivains maori concernant la publication d'un ouvrage en deux volumes en langue maori, visant à promouvoir et à préserver la langue et la culture maori.

À Fidji, un groupe de parties intéressées a rencontré la mission pour examiner une question qui préoccupe particulièrement la population, à savoir la protection de l'accès aux ressources phylogénétiques et aux autres ressources génétiques, notamment le kava, qui présente des propriétés médicinales et nutritives reconnues. Il a aussi discuté d'un nouveau projet de loi, relatif au développement durable, qui comprend des dispositions traitant de l'accès aux ressources génétiques.

Avant de quitter Fidji, la mission a rencontré un groupe remarquable de guérisseuses traditionnelles, les Wainamati, qui mènent de nombreuses

Par ailleurs, l'OMPI fera un don de 20 000 francs suisses au titre du programme de formation mis en œuvre par l'Office des Nations Unies à Genève et l'Union internationale des télécommunications et mettra sa salle de formation, ses matériels d'enseignement et son personnel à la disposition des missions diplomatiques afin de leur dispenser une formation pratique à l'utilisation de l'Internet.

Ce nouveau partenariat prolonge les initiatives lancées en 1997 par les missions diplomatiques de pays en développement, certaines organisations du système des Nations Unies sises à Genève et les autorités suisses en vue de répondre aux besoins de la Communauté diplomatique en matière de techniques de l'information. ■

activités de formation et de sensibilisation, notamment à propos des droits de propriété intellectuelle.

La mission s'est terminée en Papouasie-Nouvelle-Guinée, par une rencontre avec des experts de la propriété intellectuelle; là encore, l'appropriation et l'exploitation commerciale des ressources génétiques étaient à l'ordre du jour, notamment une affaire récente et retentissante impliquant le peuple Hagahai.

La mission a rapporté dans ses bagages une masse de récits de première main sur les questions, les processus et les difficultés qu'implique la protection des connaissances, de l'innovation et de la culture traditionnelles. Elle est aussi rentrée avec une idée plus claire du genre d'assistance technique que l'OMPI peut utilement dispenser.

Cinq autres missions d'enquête sont prévues pour différentes régions. ■

Droit de la propriété industrielle

Le Comité permanent du droit des brevets examine, lors de sa première session, le projet de Traité sur le droit des brevets

Le Comité permanent du droit des brevets (SCP) s'est réuni pour la première fois depuis sa création par les assemblées des États membres en mars 1998. Cet organe servira de cadre de discussion, de coordination et d'orientation pour les questions ayant trait au développement progressif du droit des brevets au niveau international et à l'harmonisation des législations et des procédures en la matière.

Au cours de cette première réunion, le comité a réglé quelques questions d'organisation et de procédure et a

adopté son règlement intérieur. Il a aussi approuvé la mise en place du forum électronique du SCP sur l'Internet, qui permettra de diffuser des projets de documents de travail et de recevoir et communiquer des observations sur les travaux en cours.

Le comité a également discuté des questions auxquelles il aura à se consacrer, notamment :

- l'harmonisation des formalités en matière de brevets,
- l'inscription centrale des modifications apportées aux brevets et aux demandes de brevet,
- la divulgation d'informations techniques sur l'Internet et son incidence sur la brevetabilité,
- les inventions biotechnologiques.

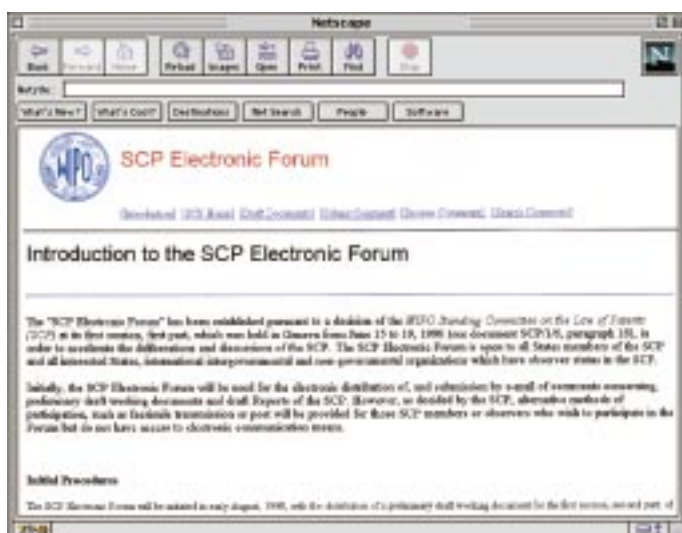
Il examinera lors de sa prochaine session deux questions supplémentaires qui ont été proposées : l'harmonisation de fond du droit des brevets et les sanctions. Le comité a par ailleurs

convenu que le Secrétariat de l'OMPI réunirait des informations sur la question de la réduction des taxes perçues par les offices nationaux de brevets.

Le comité a aussi approuvé la mise en place du forum électronique du SCP sur l'Internet, qui permettra de diffuser des projets de documents de travail et de recevoir et communiquer des observations sur les travaux en cours

Les débats ont porté en grande partie sur le projet de Traité sur le droit des brevets, qui concerne les formalités susceptibles d'être exigées pour le dépôt des demandes de brevet et les enregistrements auprès des offices de brevets, ainsi que des questions connexes, par exemple les conditions d'attribution d'une date de dépôt, la constitution d'un mandataire et les conditions de prorogation des délais et de rétablissement des droits. Des progrès substantiels ont été accomplis dans la mise au point du traité envisagé, notamment pour ce qui concerne les dispositions relatives à la prorogation des délais, au rétablissement des droits et aux revendications de priorité. L'examen du projet de Traité sur le droit des brevets se poursuivra lors d'une réunion supplémentaire de la première session, qui sera convoquée de préférence pour novembre 1998.

Le comité a convenu de fixer les dates d'une conférence diplomatique lors de l'une de ses réunions de 1999. ■



Le forum électronique du SCP : <http://wipo2.wipo.int/scp/>

Calendrier des réunions

- 2 et 3 juillet (Genève)** **Groupe de travail du Comité de coordination de l'OMPI sur les règles et la pratique à suivre pour la désignation d'un candidat et la nomination au poste de directeur général**
Le groupe de travail poursuivra l'examen des règles et de la pratique qu'il conviendrait normalement de suivre pour les futures nominations au poste de directeur général, et fera des recommandations à ce sujet.
Invitations : En qualité de membres, les États membres du Comité de coordination de l'OMPI; en qualité d'observateurs, les États membres de l'OMPI qui ne sont pas membres du Comité de coordination de l'OMPI.
- 6 et 7 juillet (Genève)** **Session extraordinaire du Comité de coordination de l'OMPI**
Le comité examinera la question de la nomination de deux vice-directeurs généraux et donnera un avis sur certaines nominations à des postes de directeur.
Invitations : En qualité de membres, les États membres du Comité de coordination de l'OMPI; en qualité d'observateurs, les États membres de l'OMPI qui ne sont pas membres du Comité de coordination de l'OMPI.
- 13 - 17 juillet (Genève)** **Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (première session)**
Le comité examinera un projet de dispositions sur les marques notoires et les licences de marques, ainsi que des questions relatives aux marques et à l'Internet, aux marques et aux dénominations communes internationales des substances pharmaceutiques, et aux indications géographiques.
Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI et d'autres délégations que le comité pourra admettre comme membres; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.
- 23 et 24 juillet (Genève)** **Table ronde sur la propriété intellectuelle des peuples autochtones**
Cette table ronde permettra aux représentants des groupes autochtones et des communautés locales, aux États membres de l'OMPI et aux représentants d'autres milieux intéressés d'échanger des informations et des avis sur les besoins et les attentes en matière de propriété intellectuelle des personnes incarnant les connaissances, les innovations et la culture traditionnelles.
Invitations : Les États membres de l'OMPI, des représentants de groupes autochtones et de communautés locales, des organisations intergouvernementales et d'autres organisations intéressées ainsi que des experts spécialement invités.
- 7 - 15 septembre (Genève)** **Assemblées des États membres de l'OMPI (trente-troisième série de réunions)**
Certaines des assemblées se réuniront en session extraordinaire, d'autres en session ordinaire.
Invitations : En qualité de membres ou d'observateurs (selon l'assemblée concernée), les États membres de l'OMPI; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.
- 5 - 9 octobre (Genève)** **Réunion préparatoire de la conférence diplomatique pour la révision de l'Arrangement de La Haye**
Cette réunion portera sur les questions de procédure relatives à la conférence diplomatique, telles que la date et le lieu de la conférence, son projet d'ordre du jour et son projet de règlement intérieur.
Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI; en qualité d'observateurs, certaines organisations intergouvernementales.
- 2 - 10 novembre (Genève)** **Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (première session)**
Le comité examinera des questions concernant le développement du droit d'auteur et des droits connexes, en particulier la mise en oeuvre du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions audiovisuelles, la protection des bases de données et la protection des droits des organismes de radiodiffusion.
Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI et d'autres délégations que le comité pourra admettre comme membres; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.
- 9 novembre (Genève)** **Réunion-débat sur la propriété intellectuelle et différents aspects économiques, sociaux et culturels du développement**
Cette réunion-débat, organisée en collaboration avec le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, doit permettre d'examiner des questions relatives aux droits de propriété intellectuelle et différents aspects économiques, sociaux et culturels du développement.
Invitations : Les États membres de l'OMPI, des organisations intergouvernementales et certaines organisations intéressées ainsi que des experts spécialement invités.
- 7 - 11 décembre (Genève)** **Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) (deuxième session plénière)**
Le comité examinera des questions de politique générale et les recommandations faites par ses groupes de travail au sujet de l'établissement d'un réseau mondial d'information et de ses applications, y compris les bibliothèques numériques de propriété intellectuelle.
Invitations : En qualité de membres, les États membres de l'OMPI et certaines organisations; en qualité d'observateurs, d'autres États et certaines organisations.
- 14 et 15 décembre (Genève)** **Comité consultatif sur la gestion du droit d'auteur et des droits connexes dans le cadre des réseaux mondiaux d'information (première session)**
Le comité consultatif examinera le fonctionnement des systèmes de gestion électronique du droit d'auteur et des systèmes d'identification électronique qui existent ou sont à l'étude.
Invitations : Organisations intéressées et experts spécialement invités.

Publications

En juin 1998, l'OMPI a fait paraître les nouvelles publications suivantes :

Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, protocole et règlement d'exécution (texte en vigueur le 1er janvier 1998) (anglais, français), (E/F) 134 pages, 15 francs suisses.

Traité de coopération en matière de brevets et règlement d'exécution du PCT (texte en vigueur à partir du 1er juillet 1998) (anglais, français), (E/F) 219 pages, 18 francs suisses.

Ces publications peuvent être obtenues auprès de la Section des produits d'information:

OMPI

34, chemin des Colombettes

C.P. 18

CH-1211 Genève 20, Suisse

Téléphone: 41 22 338 91 11

Télécopieur: 41 22 740 18 12

Adresse électronique:

publications.mail@wipo.int

Les commandes doivent contenir les indications suivantes : a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue (E pour l'anglais, F pour le français), nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne).

Les prix indiqués comprennent les frais d'acheminement par voie de surface.

Les virements bancaires doivent être effectués au compte de l'OMPI

Avis aux lecteurs

La revue mensuelle de l'OMPI La Propriété industrielle et le Droit d'auteur se transforme :

- La revue La propriété industrielle et le Droit d'auteur est remplacée par celle-ci, notre nouvelle publication mensuelle intitulée Revue de l'OMPI, qui présente les principales activités de l'Organisation et contient des articles de fond sur des questions qui intéressent ou préoccupent les milieux de la propriété intellectuelle.
- Les encarts législatifs qui y étaient incorporés (Lois et traités de propriété industrielle et Lois et traités de droit d'auteur et de droits voisins) feront l'objet d'une nouvelle publication mensuelle intitulée Lois et traités de propriété intellectuelle, dans laquelle seront aussi publiées les notifications faites en vertu des traités administrés par l'OMPI, la liste des États parties à ces traités et des annonces publicitaires.
- Les abonnés à revue La Propriété industrielle et le Droit d'auteur recevront désormais les deux nouvelles publications.

Pour toute question ou observation concernant ces changements, prière de s'adresser au Bureau de la communication mondiale et des relations publiques, OMPI, 34, chemin des Colombettes, Case Postale 18, CH-1211 Genève 20 (Tlcp : 0041 22 740 1812, Mél. : publications.mail@wipo.int).